Récépissé de dépôt
d'une demande de Certificat d'Urbanisme

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de Certificat d'Urbanisme. **Le délai d'instruction de votre dossier est de**

- **1 Mois pour un certificat d'Urbanisme de type A d'Information**
- **2 Mois pour un certificat d'Urbanisme de type B Opérationnel**

• **Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :**
- soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services…) ;
- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
- soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.

• **Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.**

• **Si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un Certificat d'Urbanisme tacite**

(à remplir par la mairie)

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de certificat d'urbanisme : **CU 57 465 2600036**

déposée à la mairie le **30/10/2026**

Demandeur : **SCP JY BAUDELET et MA BAUDELET BAUDELET Jean-Yves**

Adresse : **PLACE DE LA PAIX**
HAYANGE

Projet : **Informatif**

Terrain : **18 Impasse des Marronniers**
57940 METZERVISSE

Parcelle(s) : **35 0229, 35 0235**

1) le maire ou le Préfet en délivre certificat sur simple demande.

Mairie de METZERVISSE
Monsieur Pierre HEINE
Maire de et à
57940 METZERVISSE

Délais et voies de recours : Le Certificat d'Urbanisme a une validité de 18 mois à compter de la décision. Il peut être prorogé conformément aux dispositions de l'art R 410-17 du Code de l'Urbanisme.